



Prolongation de l'expérimentation en « Dispositif intégré ITEP »

Rapport final de l'AIRe
Année 2017

31 décembre 2017

Préambule



*Gilles GONNARD,
Président de l'AIRE*

*« Madame, Monsieur,
Depuis la création de l'AIRE, nous nous efforçons de manière permanente, de proposer aux jeunes accueillis dans nos structures, des modalités d'accompagnement innovantes et réactives, respectueuses de leurs droits, qui tiennent compte de leurs difficultés psychologiques. Nous connaissons les défis et les enjeux pour tous les enfants de notre société : bien être, insertion, éducation, inclusion, santé,
Toutefois, ces défis sont parfois plus compliqués à atteindre pour les jeunes orientés vers les ITEP et c'est principalement dans ce souci, que nous avons soutenu le concept de Dispositif ITEP.
Le DITEP est un exemple de « désinstitutionnalisation raisonnée ». Le dispositif des ITEP, plutôt que de supprimer les institutions, permet de repenser le modèle institutionnel, tout en maintenant une réponse structurée, coordonnée avec l'ensemble des autres acteurs, qui gravitent autour du projet du jeune. Il nécessite, la personnalisation des parcours et induit, rigueur, lisibilité et évaluation, mais aussi méthode dans la conception.
L'expérimentation que nous avons menée avec la CNSA autour de ce concept, arrive à son terme ces jours-ci.*

Elle a duré quatre ans et a effectivement révélé la nécessité et l'obligation de repenser nos modes d'accueil, compte tenu de la variabilité des troubles présentés par les jeunes accueillis. C'est une avancée majeure dans la qualité de la réponse. Le dispositif est au service de la personne accompagnée, dans une logique de parcours adapté.

Je souhaiterai remercier ici tous les acteurs, qui durant ces quatre ans ont contribué à la réussite de ces travaux, sans lesquels l'expérimentation n'aurait pas été réalisable. Les équipes de la CNSA, de la DGCS, la CNAMTS, l'ensemble des ARS, des MDPH, les Consultants, mais également, les Administrateurs, les Coordinateurs, les acteurs des ITEP, dans les six Régions initiales, puis dans sa généralisation actuelle.

Partout au cours de ces quatre ans de travail, nous avons rencontré des personnels engagés pour lesquels ces futures mises en œuvre nécessiteront évidemment des adaptations, car ces évolutions ont une influence sur leurs pratiques et leurs cultures professionnelles. Ces acteurs engagés resteront les ambassadeurs du Dispositif sur le terrain et nous comptons sur eux pour nous faire part de leurs difficultés mais aussi de leurs réussites et de leurs innovations. L'AIRE continuera à les accompagner sur ce chemin dans les années à venir. »

Gilles Gonnard, Président



Table des matières

Préambule	2
Introduction	4
1) L'expérimentation initiale	4
2) La prolongation de l'expérimentation	4
3) Bilan des actions conduites par l'AIRE dans le cadre de la prolongation de l'expérimentation.....	5
I. Description des actions conduites en 2017	8
1) Le séminaire des directeurs de l'AIRE 2017	8
2) Les actions de rencontres	10
3) Stratégie de Communication.....	13
II. Tour des territoires	16
1) Fiches territoires	17
.....	26
.....	26
2) Synthèse du niveau de déploiement par territoire	28
Les territoires de l'expérimentation :	28
8)	28
Les autres territoires actifs lors de la prolongation de l'expérimentation :	28
9)	28
•	28
•	29
•	29
<i>Synthèse de l'avancée des travaux</i>	29
.....	29
III. Bilan de la prolongation pour l'AIRE et perspectives	30
1) Bilan des actions conduites.....	30
2) Conclusion et perspectives	34

I. Introduction

1) L'expérimentation initiale

Une expérimentation de fonctionnement en dispositif intégré ITEP a été lancée en septembre 2013 dans 6 régions françaises : Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile-de-France¹, Provence Alpes Côte d'Azur et Pays-de-la-Loire.

Ce projet pilote, porté par l'Association AIRe, a mobilisé tous les intervenants du parcours des jeunes en difficulté psychologique accueillis au sein des ITEP. L'expérimentation visait à une évolution de la réponse ITEP, en s'inscrivant dans la logique du décret 2005 et dans l'esprit de la circulaire 2007.

L'objectif était d'introduire une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité au besoin d'ajustement du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de chaque jeune rendues possibles par :

- La possibilité donnée aux CDAPH de prononcer une orientation vers le dispositif ITEP ;
- La possibilité de mobiliser au moins 3 modalités d'accueil en interne ou par convention ;
- Un cadre conventionnel qui sécurise financièrement les ITEP (avenant CNAMTS) dans cette mise en œuvre.

Cette expérimentation a représenté une véritable opportunité pour observer les freins et les obstacles d'un fonctionnement en dispositif ITEP, tout en permettant de tester la mise en place d'outils dédiés rendant ce fonctionnement opérant.

2) La prolongation de l'expérimentation

Devant les résultats encourageants de ces 18 premiers mois de travail, la CNSA et la DGCS ont décidé de poursuivre l'expérimentation de fonctionnement en dispositif des ITEP, prévue initialement d'avril 2013 à mars 2015, afin de l'inscrire directement au sein des politiques publiques en 2017. Dans le cadre de cette seconde phase de l'expérimentation (avril 2015 – décembre 2017), la CNSA propose la gouvernance suivante. L'expérimentation est portée et pilotée par la CNSA / DGCS, afin d'en suivre directement les évolutions et d'en tirer les conclusions d'ici fin 2017 pour une éventuelle généralisation. Ce portage CNSA / DGCS revêt la forme suivante : organisation et animation d'un à deux comités de pilotage national par an, lien avec les ARS des 6 régions pilotes ainsi que les autres ARS choisissant de rejoindre l'expérimentation, production d'outils nationaux afin de suivre et cadrer l'expérimentation, lien avec les MDPH, déplacements en régions si besoin pour le suivi de l'expérimentation ;

¹ 5 départements sur les 8 de la région participent alors à l'expérimentation : Paris, Yvelines, Essonne, Val de Marne et Val d'Oise

L'AIRe est associée tout au long de la 2nde phase de l'expérimentation. Le niveau d'adhésion des ITEP à ces conceptions doit permettre une **animation du réseau professionnel menant aux transformations nécessaires des pratiques**. Cette mission et la participation de l'AIRe aux différents temps de suivi de l'expérimentation au niveau national (comités de pilotage, points réguliers avec la CNSA / DGCS,...) font l'objet d'une subvention de la CNSA via la Section V. Cette configuration favorise un aller/retour entre le pilotage national et le terrain (remontées des difficultés, bonnes pratiques,...)

Au niveau régional, les ARS organisent leur propre gouvernance du projet, en faisant appel si elles le souhaitent aux ressources identifiées sur leur territoire.

Consécration réglementaire

Suite à la publication du décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé, l'instruction du 2 juin 2017 qui précise et accompagne le déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD a été publiée le 6 septembre 2017. Cette instruction vise à appuyer l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre du fonctionnement en dispositif : MDPH, organismes de protection sociale, services académiques et organismes gestionnaires.

Dans le cadre de cette prolongation, la Convention passée entre l'AIRe et la CNSA précise **la remise d'un rapport annuel portant sur les missions imparties à l'AIRe**.

Ces missions consistent à :

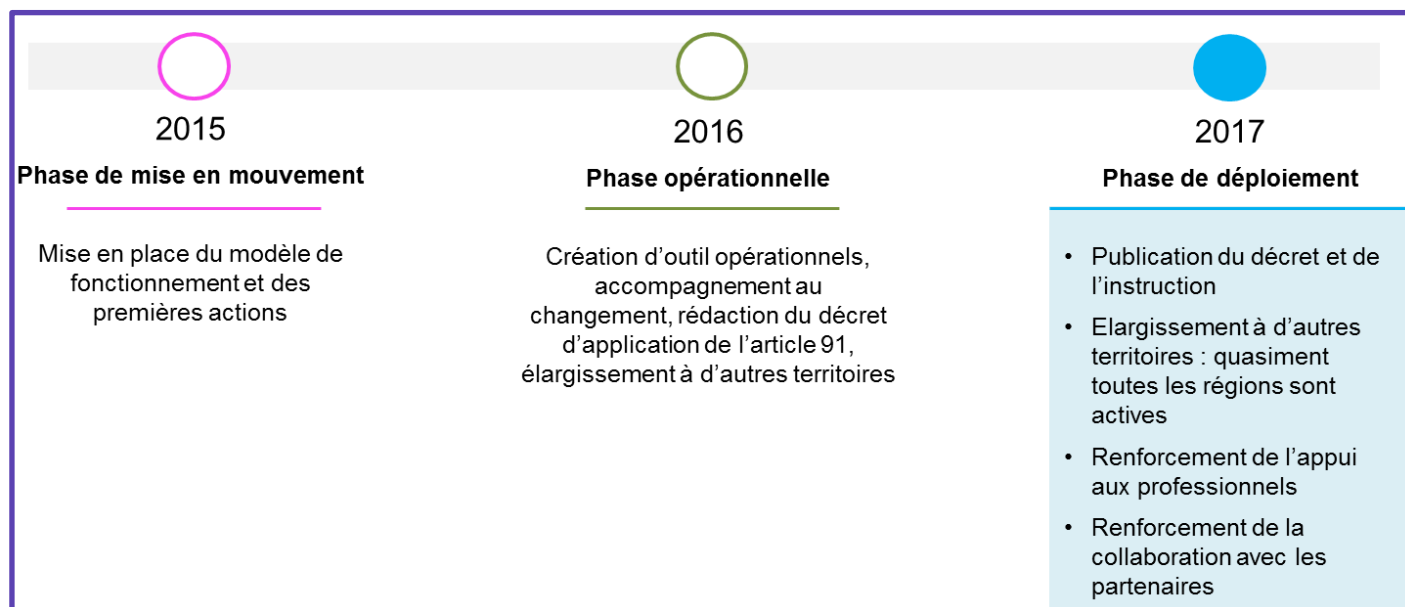
- **Axe 1 : Animer et mobiliser** le réseau de directeurs d'ITEP, établissements et services de l'ensemble du territoire ;
- **Axe 2 : Faire le lien** entre les ITEP et le niveau national de l'expérimentation (transmission d'indicateurs, d'outils et d'information relatifs à l'expérimentation) ;
- **Axe 3 : Participer** aux temps de suivi de l'expérimentation au niveau national (comités de pilotage, points réguliers avec la CNSA/ DGCS, ...)
- **Axe 4 : Faire remonter** les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques mises en place sur le territoire afin de rendre opérant le fonctionnement en dispositif (outils, procédures, comités, etc.)
- **Axe 5 : Communiquer et accompagner** la mise en application des outils nationaux validés par les instances publiques (suivi d'activités, modalités de tarification, fiches navettes, etc.)

3) Bilan des actions conduites par l'AIRe dans le cadre de la prolongation de l'expérimentation

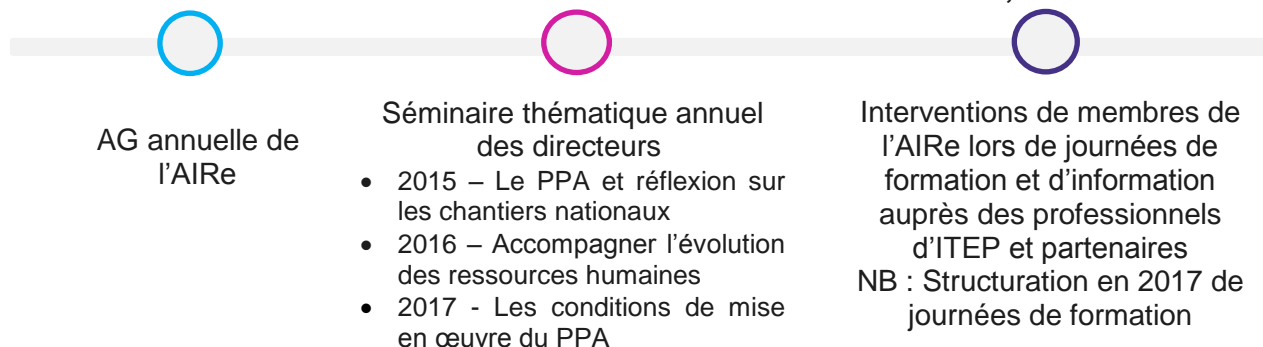
La synthèse générale des réalisations menées par l'AIRe dans le cadre de la prolongation de l'expérimentation permet de dresser un premier bilan positif en termes d'actions conduites par rapport aux missions confiées à l'association par la CNSA.

Ce bilan d'action ne se substitue pour autant pas une évaluation des impacts de l'expérimentation qui sera conduite en 2018, comme l'a annoncé la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, Sophie Cluzel lors de l'ouverture des 22es journées d'études de l'Aire, précisant qu'elle avait en effet missionné avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, les inspections générales des affaires sociales (Igas), de l'éducation nationale (Igen) et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) pour préparer le rapport du Gouvernement au Parlement sur ce dispositif.

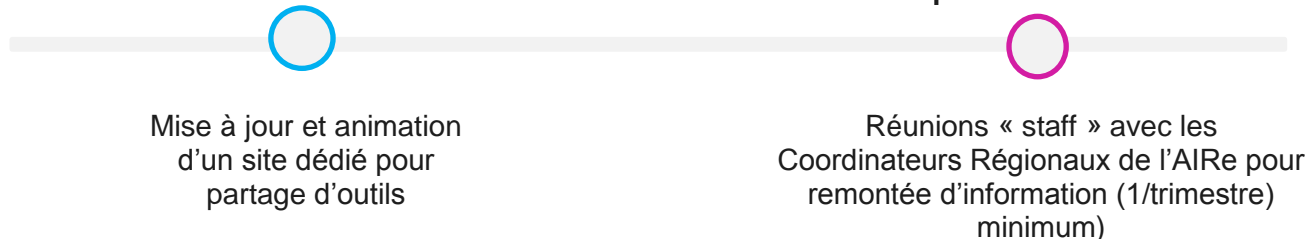
Synthèse générale des actions de l'AIRE entre 2015 et 2017 dans le cadre de la prolongation



Axe 1 : Animation et mobilisation du réseau de directeurs d'ITEP, d'établissements et services



Axe 2 : Lien entre les ITEP et le niveau national de l'expérimentation



Axe 3 : Participation aux temps de suivi de l'expérimentation au niveau national



Participation aux réunions de suivi et comités de pilotage de l'expérimentation (absence de comité de pilotage depuis 2016)



Participation aux travaux relatifs au décret, à l'instruction, aux RPBB ANESM

Axe 4 : Difficultés rencontrées et bonnes pratiques mises en place sur le territoire



Temps dédiés lors des réunions « Staff » avec les Coordinateurs Régionaux de l'AIRE pour remontée d'information



Tableaux par région expérimentatrice et nouveaux éléments apportés par d'autres territoires actifs

Axe 5 : Communication et accompagnement de la mise en application des outils nationaux validés par les instances publiques



Diffusion des outils de communication développés par l'AIRE 2017 – Diffusion d'une vidéo récapitulative de l'expérimentation



Interventions continues des coordinateurs de l'AIRE sur le territoire national pour présenter le DITEP



Matinée de restitution lors des journées de l'AIRE en 2015 et 2016

I. Description des actions conduites en 2017

Les actions conduites en 2017 par l'AIRe dans le cadre de la prolongation de l'expérimentation ont cherché, tout en répondant aux missions fixées par la CNSA dans le cadre de la Convention définie (cf. partie précédente), à s'adapter à la maturité d'appropriation du concept de dispositif sur le territoire national.

Ainsi, l'AIRe a répondu à sa mission d'animation et de mobilisation du réseau de directeurs d'ITEP, établissements et services de l'ensemble du territoire en organisant un nouveau séminaire directeur (1), en participant à de nombreuses actions d'information et sensibilisation sur les territoires (2) et en continuant à nourrir sa communication autour de l'expérimentation pour alimenter la capitalisation (3). Ces différentes actions contribuent par ailleurs à faire le lien entre les ITEP et le niveau national de l'expérimentation et à faire remonter les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques mises en place sur le territoire afin de rendre opérant le fonctionnement en dispositif

1) Le séminaire des directeurs de l'AIRe 2017

3ème édition du séminaire directeur : les conditions de mise en œuvre du PPA dans le cadre du travail interinstitutionnel

La troisième édition du séminaire des Directeurs de l'AIRe a eu lieu le 5 avril 2017, à Paris, autour de la thématique des modalités opératoires et des enjeux de la concrétisation du PPA avec les partenaires institutionnels du DITEP.

Le séminaire visait à :

- Situer les évolutions réglementaires et politiques concernant la primauté du Projet Personnalisé d'Accompagnement sur les logiques d'organisation des structures
- Mettre à jour les perspectives de changement de pratiques à concevoir en conséquence
- Revisiter la pertinence du travail interinstitutionnel, pour les jeunes d'ITEP présentant des troubles et des problématiques polymorphes et multifactorielle.

Lors du séminaire, chaque modérateur a rapporté la synthèse de son atelier et M. François Delacourt, Vice-Président de l'AIRe a synthétisé les échanges de la journée.

M. Gilles GONNARD, Président de l'AIRe, a conclu en annonçant la mise en place de 3 types d'actions de formations et accompagnement soutenues par l'AIRe, en partenariat avec Champ Social et Alcimed :

- Formations professionnelles sur les logiques de fonctionnement en DITEP et l'accompagnement au changement en lien avec Champ Social
- Accompagnement à l'audit d'établissements et à la réécriture du projet d'établissement pour un fonctionnement en DITEP en partenariat avec Alcimed
- Accompagnement d'ARS dans un audit de territoire pour accompagner la transformation vers le fonctionnement en DITEP en partenariat avec Alcimed

Un tableau récapitulatif des ateliers est présenté ci-dessous. Le compte-rendu global du séminaire figure en annexe 1 du rapport.

Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4
<p>Mise en œuvre politique et pratique de la convention territoriale instaurant les DITEP : quels enjeux ?</p>	<p>Le PPA à l'épreuve du parcours</p>	<p>La référence de parcours : s'inspirer d'autres champs pour nourrir le DITEP</p>	<p>Les conventions inter-ITEP pour faire dispositif ou pour élargir les modalités existantes ?</p>
<p>Intervenants</p> <p>Modérateur de l'atelier : François DELACOURT, AIRe Autres intervenants : Raphaël GLABI, Directeur délégué pilotage de l'offre médico-sociale, ARS Auvergne Rhône-Alpes, Mohamed KERNAFI, ITEP les Moineaux</p>	<p>Intervenants</p> <p>Modérateur de l'atelier : Yann-Vari MAGREZ, AIRe Autres intervenants : Nicolas BLANC, juriste défenseur des droits, Catherine CLAVEAU-MILANETTO, ANESM Didier Marguerite, ITEP CHAMP Goubert (Aire), ITEP de l'IDFHI</p>	<p>Intervenants</p> <p>Modérateur de l'atelier : T. Romain, AIRe</p> <p>Autres intervenants : Carine MENIGOZ, pilote régionale MAIA Franche-Comté, Laetitia PUTET, gestionnaire de cas dispositif MAIA du Jura ; Jérôme DUPONT, pilote régional autisme, CRA Haute-Normandie, Jacky DESMET, chargé de projet expérimentation DITEP, AIRe</p>	<p>Intervenants</p> <p>Modérateur de l'atelier : Alain PAVY, AIRe Autres intervenants : Frédéric Hauray, administrateur AIRe, ITEP du Bas Landry; Damien TELLIER, association AR ROC'H et Jacques LAMBERT, association ARIA (Nantes).</p>
<p>Synthèse</p> <p>- La convention territoriale de fonctionnement en DITEP : son contenu, ses atouts, ses prérequis et ses points de vigilance. - L'importance de l'impulsion de l'ARS a été soulignée, ainsi que la nécessité de penser une politique territoriale cohérente (convention, partenariats avec l'EN, etc., formation au DITEP, et information des partenaires).</p>	<p>Synthèse</p> <p>- Les recommandations de l'ANESM vont porter sur la construction de PPA : comment on accueille un enfant en situation de complexité dans un ITEP ? Comment on fait à plusieurs pour faciliter le parcours d'enfants avec troubles qui empêchent la socialisation ? - L'interinstitutionnalité : c'est quoi ? Comment on le fait ? Quel droit des enfants ? Quels besoins ?</p>	<p>Synthèse</p> <p>- Exemples de référence de parcours et d'intégration hors ITEP : case managers au Canada et MAIA (Franche-Comté). - L'échange a porté sur la nécessaire neutralité du référent de parcours : quelle professionnalisation ? quelle définition de la notion de « complexité » ?, ainsi que sur le cadre institutionnel à poser pour faciliter l'adhésion des services</p>	<p>Synthèse</p> <p>Des exemples de conventions inter-ITEP existent dans plusieurs régions : Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de la Loire</p> <p>- Les prérequis sont : des diagnostics territoriaux partagés, l'absence de concurrence entre organismes gestionnaires.</p>

Un bilan positif de l'impact de ces séminaires directeurs depuis 2015

Depuis 2015, ces séminaires ont été l'occasion de résoudre de nombreuses questions, de soulever de nouvelles problématiques et d'identifier les prochains défis à relever.

Sous la forme d'une large réflexion sur les chantiers nationaux, le premier séminaire de juin 2015 avait, entre autres, permis d'aborder :

- Le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- L'interdisciplinarité sous égide institutionnelle
- L'articulation PPC-PPA-PPS
- La place de l'utilisateur dans l'élaboration du PPA.

Le séminaire de 2016 avait pour thématique « Accompagner l'évolution des ressources humaines dans le dispositif ITEP ». Des ateliers visaient à répondre aux questions :

- Comment organise-t-on le temps de travail en dispositif ?
- Directeur d'ITEP/Directeur de dispositif ITEP : c'est quoi le changement ?
- Management du changement : comment accompagner les équipes ?

Avec une dizaine d'intervenants et une centaine de participants, le séminaire des Directeurs 2017 a cette année encore permis de riches échanges.

La satisfaction des participants et la productivité de ces événements encouragent l'AIRe à vouloir poursuivre ce type d'action au-delà de l'expérimentation.

De nombreux éléments restent encore à aborder, tels que : manager un projet de dispositif ; gérer les partenaires en dispositif ; communiquer sur le dispositif ; recruter pour un dispositif

2) Les actions de rencontres

De nombreuses actions de rencontre ont été conduites en 2017 autour de trois logiques d'intervention :

- **Un pilotage à échelle nationale, s'appuyant sur le suivi des instances et travaux nationaux**, et l'organisation d'une coordination nationale des travaux au sein de l'association
- **Des temps d'intervention à échelle stratégique en région** visant à définir le cadre de lancement de la démarche sur un territoire et à installer les comités régionaux.
- Enfin, structurées en 2017, **les interventions de soutien directement auprès des professionnels** ont été très nombreuses.

Echelle nationale :

Participation à différents temps de suivi de l'expérimentation et travaux transversaux

Aucune journée nationale pilotée par la CNSA et la DGCS n'a eu lieu depuis 2016 sur le suivi spécifique de la prolongation.

En revanche l'AIRe, s'est investie depuis 2016, au travers de sa participation aux différents temps de travail préparatoires du décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré et de l'instruction du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

L'association a par ailleurs pris part aux travaux relatifs à la rédaction de la recommandation de l'ANESM sur l'accompagnement des mineurs avec difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation.

Poursuite des réunions « Staff » avec les Coordinateurs Régionaux de l'AIRe

L'AIRe dédie régulièrement depuis le début de l'année 2015 des temps de travail spécifiques lors de réunions « staff » dans l'idée de pouvoir faire remonter directement par les coordonnateurs les bonnes pratiques et difficultés rencontrées en région. En 2017, les coordinateurs de l'AIRe se sont retrouvés à 5 reprises. En janvier pour établir la feuille de route de l'année et l'ordre du jour du Séminaire des Directeurs. En février pour discuter du décret et du suivi CNSA. Le STAFF de mars était dédié à l'organisation du séminaire et des interventions en région. La STAFF d'octobre visait à aborder la réalisation de la vidéo de fin d'expérimentation et la rédaction du rapport final. Le STAFF du 29 novembre, dernier sous ce format, était dédié aux livrables à rendre à la CNSA : le rapport final d'expérimentation et le rapport budgétaire.

Echelle régionale :

Rencontres institutionnelles AIRe/ARS suite à l'instruction pour préparation d'une stratégie de déploiement et lancement des travaux

L'objectif principal de ces actions est de permettre à l'AIRe d'assurer une fonction relais entre le niveau national de l'expérimentation, et les ARS de nouveaux territoires impliqués dans le dispositif afin d'en poursuivre le déploiement. Pour présenter le concept et appuyer les territoires à réfléchir à une stratégie de déploiement du dispositif puis à lancer collectivement les travaux, l'AIRe a cette année encore été très présente en région.

Ce sont au total **9 réunions** qui ont eu lieu entre l'AIRe et les ARS, en Bretagne, en Occitanie, en Bourgogne Franche-Comté, en Centre Val-de-Loire, en Aquitaine, en Corse et en Auvergne Rhône Alpes, au sein de territoires d'ores et déjà familiers du concept ou au contraire souhaitant lancer une démarche suite au cadrage réglementaire.

Le travail va être poursuivi en 2018 et des réunions sont déjà prévues en Nouvelle Aquitaine, en Corse et en Centre Val de Loire dans cette optique.

Appui à la conduite de la dynamique partenariale à l'échelle régionale

Afin d'assurer une cohérence régionale dans le fonctionnement en Dispositif ITEP dans le cadre des nouvelles régions et d'instaurer un lieu d'échange avec les différents partenaires institutionnels, les coordinateurs de l'AIRE continuent à être présents à des comités régionaux et autres actions organisées par les partenaires. En 2017, différents membres de l'AIRE ont ainsi participé à une dizaine de COPIL, et ont représenté l'AIRE à divers événements partenaires pour présenter le concept de dispositif.

Echelle locale :

Structuration de l'appui aux professionnels du réseau AIRE

En partenariat avec Champ Social et Alcimed, un grand nombre d'interventions ont été réalisées partout sur le territoire en 2017. L'objectif des interventions est de présenter les modalités du dispositif, d'expliquer le nouveau cadre réglementaire, de présenter les différentes mises en œuvre du dispositif et ses premiers effets concrets.

Des formations en e-Learning ont aussi été mises à disposition des professionnels. Ces actions, créées récemment, ont été très nombreuses en 2017 et vont encore augmenter en 2018 pour soutenir concrètement les professionnels dans la mise en place du dispositif au sein de leurs structures pour accompagner les équipes au changement et assurer que ces changements s'inscrivent de manière pérenne dans les organisations.

Des tableaux récapitulatifs de l'ensemble des rencontres ayant eu lieu en 2017 figurent en annexe 2. Cela inclut les rencontres institutionnelles AIRE/ARS suite à l'instruction pour préparation d'une stratégie de déploiement et lancement des travaux, les réunions d'appui à la conduite de la dynamique partenariale et les actions de formation et d'accompagnement.

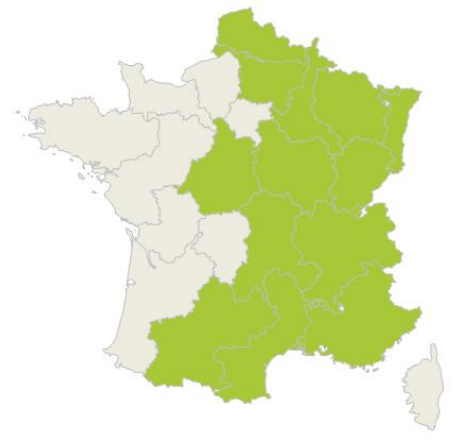
Synthèse des territoires où des actions ont été menées : du dynamisme sur tout le territoire



Rencontres institutionnelles



Dynamique partenariale à l'échelle régionale



Appui aux professionnels du réseau AIRE

Une structuration des actions de rencontre à repenser par l'AIRE au-delà de l'expérimentation

Si les interventions des membres de l'AIRE à l'échelle nationale auront vocation à disparaître avec la fin de l'expérimentation dans ce cadre spécifique, le développement soutenu de ce dernier type d'interventions devrait en revanche se poursuivre et même s'intensifier en 2018.

Cela tend à démontrer que l'expérimentation est réellement entrée dans une phase de mise en œuvre opérationnelle à grande échelle au sein des établissements et structures.

En outre, les interventions régionales sur de nouveaux territoires révèlent également la large diffusion du concept, concrétisée par la publication du décret.

3) Stratégie de Communication

Pour assurer sa mission de remonter et redescendre d'informations au sein de son réseau en lien avec le fonctionnement en DITEP, l'AIRE s'appuie sur deux moyens principaux : la constitution d'outils de communication à destination des professionnels (1), la communication presse et via les réseaux sociaux pour faire connaître ses actions (2)

Des outils de communication à destination des professionnels

Le principal objectif poursuivi ici par l'AIRE est de s'appuyer sur la diffusion d'outils pour accompagner la mise en application des outils nationaux validés par les instances publiques.

Dans cette optique, au cours de l'année 2015, l'AIRE a créé et diffusé des **outils de communication** (définitions et fiches repères) contribuant à l'explication du fonctionnement en dispositif et à la diffusion du réseau (les outils sont accessibles en ligne sur le site internet).

En 2016, dans un objectif d'outiller les structures et de concrétiser l'accompagnement au changement, l'AIRE a souhaité intégrer à ses supports de communication une dimension plus opérationnelle. Ainsi, à l'issue des ateliers du séminaire des directeurs le 7 juin 2016 portant sur l'organisation des ressources humaines en Dispositif ITEP, de nouvelles fiches repères pratiques ont été rédigées et mises en ligne. Chaque fiche est accompagnée d'une « boîte à outil », soit autant d'exemples concrets de réalisations effectuées dans les structures des régions expérimentatrices qui peuvent inspirer les autres structures.

En 2017, ces outils ont été utilisés par **les membres de l'AIRE pour nourrir et exemplifier les** formations organisées au sein des établissements. Il s'agira à l'avenir de continuer à faire vivre cet outil des retours et bonnes pratiques collectées au gré des mises en œuvre.

La fréquentation du site internet de l'AIRE est un bon indicateur du degré de diffusion de cette boîte à outil au sein du réseau. Celui-ci a ainsi enregistré 181 442 visites en 2017 et 428 542 pages du site visitées. La section consacrée à l'expérimentation a quant à elle enregistré plus de 10 000 visites au total, laissant une marge de progression à son identification au sein du réseau.

Une stratégie de communication presse et réseau social

Au-delà des outils destinés au réseau de l'AIRE, l'implication de l'association dans la mise en œuvre du dispositif intégré ITEP bénéficie d'une communication plus large grâce à de nombreuses retombées presse, asseyant la position centrale de l'association au sein de ce processus de changement.

S'appuyant sur différents communiqués de presse publiés au cours de la prolongation, (*Des bonnes pratiques et des outils sur le fonctionnement en dispositif ITEP au service des professionnels - 18/06/2016 / Publication du décret introduisant les modalités de fonctionnement en dispositif intégré pour les ITEP – 03/05/2017*), la publication du décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré et l'instruction du 2 juin 2017, publiée le 6 septembre 2017, ont été par exemple commentés dans *TSA* et le cahier juridique des *Activités Sociales Hebdomadaires*. Les journées de l'AIRE du 29 novembre et 1^{er} et 2 décembre 2017 ont fait l'objet de plusieurs articles dans *Hospimédia*, revenant notamment sur l'intervention de Sophie Cluzel, secrétaire d'État aux personnes handicapées, qui a ouvert les 22es journées de l'AIRE.

Pour faire connaître son action, l'AIRE communique par ailleurs régulièrement via sa page Facebook et la section actualité de son site internet.

Toujours dans cet objectif de promotion du concept, une vidéo de conclusion de l'expérimentation produite a été diffusée pour appuyer sur les messages forts de la

démarche. Cette vidéo a par ailleurs diffusée en introduction des journées de l'AIRE de Versailles, le 27 novembre 2017, accueillant un retour positif de l'auditoire présent.

La vidéo est disponible sur le site internet de l'AIRE

Ces actions de communication ont vocation à perdurer au-delà de l'expérimentation, une des missions de l'AIRE étant d'alimenter les membres de son réseau en termes de bonnes pratiques.

Synthèse des retombées presse 2017

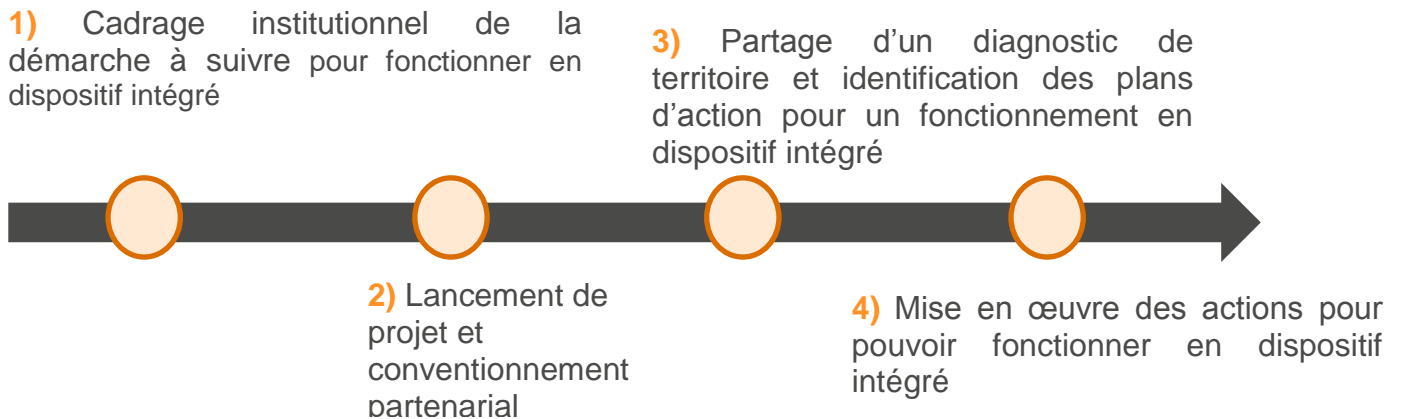
Média	Date	Titre
TSA	12/09/2017	Dispositif intégré des Itep et Sessad : des modèles pour un essor harmonisé
Le cahier juridique des <i>Activités Sociales Hebdomadaires</i>	15/09/2017	Les modalités de mise en œuvre du dispositif intégré des ITEP sont précisées
TSA Textes	Septembre 2017	Explication de l'instruction N° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux
TSA Mensuel	Septembre 2017	Le cadre juridique du dispositif Itep
TSA Textes	Octobre 2017	Explication de l'instruction N° DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD
HOSPIMEDIA	30/11/2017	Sophie Cluzel salue les réponses souples des dispositifs Itep et annonce leur évaluation par l'Igas
TSA	Novembre 2017	Interview de Gilles Gonnard

L'ensemble des articles figurent en annexe 3 du rapport.

II. Tour des territoires

Au terme de ces trois ans de prolongation, **différents niveaux de maturité** apparaissent parmi les territoires actifs autour du dispositif ITEP. Ce niveau de maturité peut-être observé autour de **quatre phases de déploiement**.

Synthèse des quatre phases de déploiement du fonctionnement en dispositif intégré sur un territoire



Ce phasage, nous permet de distinguer **trois niveaux de maturité** parmi les territoires actifs :

- Territoires de l'expérimentation ou adossés où le processus de mise en œuvre des actions est déjà largement entamé. (étape 4 en cours)
- Territoires actifs ayant commencé le processus plus tard mais où une vraie dynamique est en marche (étapes 3-4 en cours)
- Nouveaux territoires qui sont en train de tracer ou de lancer les travaux (étapes 1-2 en cours) en capitalisant sur les enseignements des autres territoires

La partie suivante récapitule les actions menées, les perspectives 2018 et les niveaux de déploiement sur chaque territoire ayant amorcé des actions.

1) Fiches territoires

Des premières régions expérimentatrices où sein desquelles le pilotage ARS s'affaiblit



- **Coordinateurs AIRe** : Thierry Romain et Didier Marguerite
- **Référent ARS** : Nathalie Breuil

2016 : Faits marquants

- +
 - Finalisation de la convention d'inclusion en ex-Haute Normandie
 - Mise en place d'une commission de travail avec l'ASE et la PJJ
 - Diffusion des fiches action sur le PPA réalisées en 2015
- - Décalage entre les avancées du terrain et les politiques de l'ARS (par exemple en ex-Basse Normandie, renégociation des CPOM sur l'ouverture en congés pour l'ASE)
 - Peu de contacts avec l'ARS (référente en formation)

2017

Leviers identifiés

- Travail au travers du groupe des directeurs pour approfondissement des problématiques

Freins

- Pilotage ARS limité avec priorités mises sur le chantier RAPT

Vers 2018

Moyens envisagés pour lever ces freins

- S'appuyer sur RAPT et sur la mise en œuvre du PRS pour approfondir le travail



Ile de France
Région de
l'expérimentation

➤ Coordinateur AIRe : Michel Dusmeny

➤ Référent ARS : Corinne Lombard

2016 : Faits marquants



- Premier COPIL régional (le 28/11/16) : validation du fonctionnement en dispositif
- Organisation de plusieurs COPIL départementaux



- Pas de suites données au COPIL organisé à Paris, auquel n'étaient pas conviés les directeurs d'ITEP de l'expérimentation
- Peu d'activité sur les autres départements de l'expérimentation.

2017

Leviers identifiés

- Rédaction d'un projet de convention cadre entre l'ARS Ile de France, la pédopsychiatrie et les DITEP des différents départements
- Réalisation d'un travail sur la comptabilisation des actes avec tous les SESSAD ITEP d'Ile de France

Ereins

- Perte de la dynamique en 2017
- L'ARS IDF n'a pas porté le pilotage de la deuxième phase de l'expérimentation en dispositif.
- Aucune des actions proposées n'a été retenue. (convention cadre avec la pédopsychiatrie et comptage des actes en SESSAD.)

Vers 2018

Moyens envisagés pour lever ces freins

- Organisation d'un entretien avec l'ARS Ile-de-France le 15/11/17 pour préparer une réunion bilan de la deuxième phase d'expérimentation.
- Au cours de cet entretien, les perspectives 2018 ont été abordées et il est possible que les actions non réalisées en 2017 soient mises en œuvre en début d'année prochaine.

PACA

Région de l'expérimentation

- Coordinateur AIRE : Cécile Imbert
- Référent ARS : Catherine Larida

2016 : Faits marquants



- Enquête sur les Modalités de scolarisation des enfants et adolescents auprès de l'ensemble des ITEP (7 juin 2016)
- Maintien du programme de formation 2015-2017
- Evolution des projets d'établissements (2 ITEP dans les Bouches-du-Rhône) et évolution des modalités dans les Alpes-de-Haute-Provence. Aujourd'hui, l'ITEP dispose de toutes les modalités, avec une augmentation des prises en charge séquentielles



- Perte de la dynamique en 2016, peu d'initiatives de l'ARS jusqu'en avril et un essoufflement sur la fin de l'année

2017

Leviers identifiés

- NA

Freins

- Perte de la dynamique en 2017
- Aucune action n'a été conduite

Vers 2018

Moyens envisagés pour lever ces freins

- L'ARS a prévu de reprendre les travaux en 2018.



Association des ITEP
de leurs réseaux

Grand-Est

Territoire de l'expérimentation (Champagne-Ardenne), autres territoires adossés pendant l'expérimentation (Alsace) et nouveaux territoires (Lorraine)

- **Coordinateur AIRE** : Pascale Enfer
- **Référent ARS** : Karine Viennesse

2016 : Faits marquants



- Organisation de deux « Groupes des directeurs » en Champagne Ardenne pour travailler sur un conventionnement entre Dispositifs ITEP
- Organisation d'un comité stratégique ARS en Champagne Ardenne
- Validation d'un plan d'action en Alsace suite au diagnostic organisationnel réalisé



- Groupes de travail différés d'avril à septembre du fait du remplacement du délégué URIOPSS sur le dossier en Champagne Ardenne
- L'ARS a également différé le comité stratégique et le comité de pilotage prévu lors du dernier trimestre 2016

2017

Leviers identifiés



- Travail d'instruction et de convention à Nancy le 05/12/2017
- Travail d'accompagnement des directeurs d'ITEP dans la mise en œuvre de la stratégie ITEP en Alsace (deux journées organisées, une troisième à suivre) :
 - Journées de travail
 - Coaching
 - Partage d'expérience

Freins



- Difficultés générées par la fusion des régions dans la stratégie à adopter pour maintenir la dynamique
- Décalage de maturité entre les différents territoires : travaux non-initiés en Lorraine face à la Champagne-Ardenne (territoire de l'expérimentation) et à l'Alsace où le déploiement du DITEP a été lancé lors de la prolongation et est en cours

Vers 2018

Moyens envisagés pour lever ces freins

- L'ARS prévoit de lancer une dynamique Grande Région (Grand-Est) afin de poursuivre des travaux communs aux trois territoires

Pays de la Loire

Région de l'expérimentation

- Coordinateur AIRE : Yann Vari Magrez
- Référent ARS : Fabienne Biais-Deffrennes

2016 : Faits marquants



- Animation locale soutenant le fonctionnement en dispositif (comités départementaux, comité des directeurs)
- Réalisation d'une étude « Etat des lieux des pratiques et outils support à la participation »
- Les relations avec l'Education nationale ne sont pas inscrites dans un partenariat institutionnel formalisé au niveau régional, en dehors de la signature de la convention d'expérimentation



2017

Leviers identifiés

- Organisation de plusieurs journées de formation pour présenter le DITEP et accompagner les équipes au changement
- Participation aux comités de direction des Directeurs d'ITEP impliqués dans l'expérimentation
- Réalisation d'une enquête avec IPSO FACTO pour établir le bilan de la prolongation de l'expérimentation (2014-2017)
- Organisation de journées interrégionales avec la Bretagne
- Implication dans la rédaction de la recommandation de l'ANESM sur l'accompagnement des mineurs avec difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation
- Organisation de réunions régionales des cadres intermédiaires Inter-ITEP (partage d'expérience)
- Organisation d'un comité régional à Nantes en mars et de deux comités départementaux par an, sur chaque département
- En partenariat avec l'ARS, présentation de la convention cadre pour les Pays de la Loire en novembre en présence de la totalité des partenaires.

Freins

- Travailler à la simplification des procédures :
Des groupes de travail ont été constitués afin de travailler sur les outils et les procédures :
- Les documents constitutifs du bilan annuel :
 - La fiche indicateurs de suivi d'activité
 - Le document de suivi individuel
- Le document d'information aux familles, facile à lire et à comprendre à joindre à la notification de la CDAPH
- La fiche de liaison simplifiée
- Une procédure d'association des partenaires aux évolutions du PPA



Pays de la Loire
Région de
l'expérimentation

Vers 2018

Moyens envisagés pour lever ces freins

Au-delà de l'expérimentation :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un travail interinstitutionnel
- Continuer le travail de prévention, notamment auprès des établissements de droit commun
- Poursuivre le travail d'accompagnement des équipes pour que le fonctionnement en Dispositif intégré ITEP devienne pérenne et rentre réellement dans les mœurs

Des territoires actifs depuis le lancement de la prolongation qui approfondissent le travail

Bretagne Autre territoire actif lors de la prolongation

- **Coordinateur AIRe** : Frédéric Haury
- **Déléguée AIRe Bretagne** : Catherine Rousseau

2016 : Faits marquants

- + • Entrée des Côtes d'Armor dans le fonctionnement en Dispositif ITEP (Finistère, l'Ille et Vilaine et le Morbihan prévus pour 2017)
- Organisation de COPIls départementaux
- Forte implication de l'ARS

2017

- Organisation d'une réunion tous les deux mois réunissant l'ensemble des directeurs d'ITEP Bretons
- Organisation d'une journée inter-régionale Bretagne et Pays de la Loire le 11 octobre 2017 avec l'ensemble des partenaires (ARS, MDPH, EN, ASE, Pédopsychiatrie)
- Organisation d'une réunion « Espace régional d'échanges autour du DITEP » le 28 mars 2017 avec l'ensemble des partenaires (ARS, MDPH, EN, ASE, Pédopsychiatrie)
- Organisation de six journées d'accompagnement et de formation avec les Directeurs d'ITEP Bretons
- Les 4 départements ont signé une convention ou la signeront début 2018

- Aujourd'hui ça ne pose pas de problème mais l'absence de convention au niveau régional (4 conventions départementales) pourrait à l'avenir être un bémol

Vers 2018

- Signature des conventions (dans deux départements, la pédopsychiatrie sera signataire)
- Organisation de journées d'accompagnement des équipes au changement

Bourgogne Franche-Comté

Autre territoire actif lors de la prolongation

➤ Coordinateur AIRE : Roland Dysli

2016 : Faits marquants



Réunions organisées par l'AIRE avec des directeurs d'ITEP pour travailler sur un projet de convention cadre soumis à l'ARS pour déploiement

Représentation de l'AIRE au sein du comité stratégique « Parcours santé mentale » et du comité stratégique du projet régional handicap « Une réponse accompagnée pour tous »

2017

Rencontre avec la Direction de l'ARS pour lancer la réflexion régionale, le 31 janvier 2017

Rencontre avec les MDPH et l'ARS pour lancer la démarche, le 9 février 2017

Réunion de préparation de la convention en mars 2017

Intervention de l'AIRE en comité régional pour préparer la convention cadre et la formation des professionnels

Fusion des régions et réorganisation de l'ARS
Coordination et communication avec l'ARS

Vers 2018

- Un rendez-vous est prévu avec l'ARS réunissant dans le cadre du parcours RAPT tous les futurs signataires de la convention
- Définition de la feuille de route
- Fort soutien du rectorat
- Le futur Plan Régional de Santé place le dispositif dans les priorités

Auvergne – Rhône - Alpes

Autre territoire actif lors de la prolongation

2016 : Faits marquants

► Piloté par l'ARS

- Définition du projet de mise en œuvre du Dispositif piloté par l'ARS avec le soutien d'Alcimed pour accompagner les 12 départements de la grande région dans le travail de préparation au passage en dispositif ITEP de janvier 2016 à mars 2017
- Mise en œuvre de la 1ère phase de diagnostic visant à l'élaboration de diagnostics par établissement, par département et au niveau régional du fonctionnement des ITEP et des SESSAD

2017

- Mise en œuvre de la 2ème phase de concertation : Près de 40 réunions de concertation départementales ou bi-départementales entre les représentants des ITEP, SESSAD et des institutions partenaires (ASE, Education Nationale, MDPH, Pédopsychiatrie, PJJ, principalement)
- 3 journées interdépartementales menées conjointement par l'ARS et l'AIRE pour favoriser l'appropriation du fonctionnement en dispositif par l'ensemble des partenaires et communiquer le plus largement possible autour des nouvelles modalités de fonctionnement des ITEP (Chambéry 14/04/17, Lyon 12/05/17, Clermont Ferrand 23/05/17)
- Définition d'une feuille de route avec l'ARS à 5 ans qui vise à lever les obstacles restants au déploiement du DITEP dans la région
- Rédaction de la convention régionale

- Etablir des conventions cadres départementales
- Améliorer la gestion coordonnée des situations complexes dans le cadre de la Réponse Accompagnée pour Tous
- Renforcer la place des usagers et de leurs parents/représentants légaux dans l'élaboration du PPA

Vers 2018

- Validation de la feuille de route à cinq ans
- Consolidation des feuilles de routes régionales, départementales et bi-départementales avec des fiches actions par thématique
- Signature des conventions départementales

De nouveaux territoires actifs suite à la publication du décret sous l'impulsion d'un nouveau tour de France AIRE

Occitanie
Autre territoire actif lors de la prolongation

➤ **Coordinateur AIRE : Maider Iassalle**

Grandes réalisations

Réunion à Toulouse le 14 novembre 2017 avec la Direction de l'ARS pour définir la date et les modalités d'une journée de lancement

Hauts de France
Autre territoire actif

➤ **Coordinateur AIRE : Nathalie Le Cam**

Grandes réalisations

- Une convention expérimentale avait été signée avec certains ITEP mais elle devient caduque
- Une réunion de concertation est prévue en janvier avec l'ARS pour envisager la rédaction d'une nouvelle convention à échéance juin 2018
- Le collectif Aire s'est réuni tous les 2 mois sur 2017 autour de la problématique dispositif et de la convention expérimentale

Corse

Autre territoire actif

Grandes réalisations

Journée de présentation de l'instruction DGCS et du modèle de convention prévue en janvier 2018

Centre – Val de Loire

Autre territoire actif

Grandes réalisations

- 20/10 : Réunion d'introduction de la démarche aux acteurs locaux (ARS et AIRe)
- 22/11 : Etude du modèle de convention et adaptation locale de cette convention
- 31/01/18 : Réunion de lancement de la stratégie de déploiement régional de la mise en œuvre dispositif

Aquitaine

Autre territoire actif

Grandes réalisations

Articulation avec l'ARS pour établissement d'un plan régional pour 2018 :

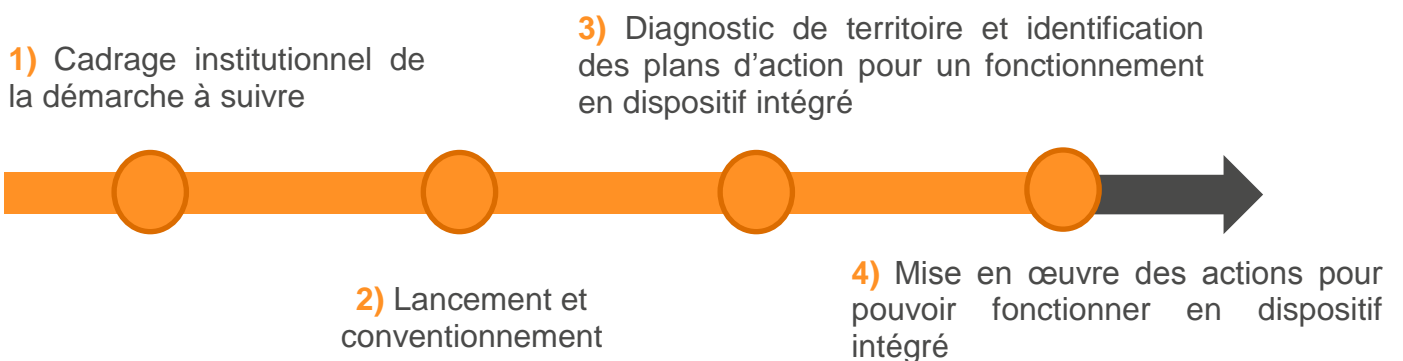
- Avant le 1er février 2018 : Outillage des DD
- Avant fin mars 2018 : lancement d'un marché ARS pour avoir un prestataire d'appui permettant de suivre le déploiement localement
- Idée de lancer en 2018 un « défi qualité ITEP » dont le périmètre reste à définir
- Un comité de suivi par an en présence de l'association AIRe pour faire le point

2) Synthèse du niveau de déploiement par territoire

Tous les territoires sont aujourd'hui actifs ou prévoient d'amorcer des actions en 2018. En revanche les niveaux de déploiement du dispositif sont très hétérogènes.

Les territoires de l'expérimentation :

L'Ile-de-France, la Champagne Ardenne, les Pays-de-la-Loire, la Haute et la Basse Normandie ont terminé les quatre phases identifiées et sont entrés dans une phase de mise en œuvre concrète du Dispositif sur le terrain.



Les autres territoires actifs lors de la prolongation de l'expérimentation :

- Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes et Alsace : le travail de conventionnement est quasiment terminé, des plans d'action par territoire sont définis et les formations ont commencé :



- Bourgogne Franche – Comté : la convention est en préparation :



Autres territoires actifs :

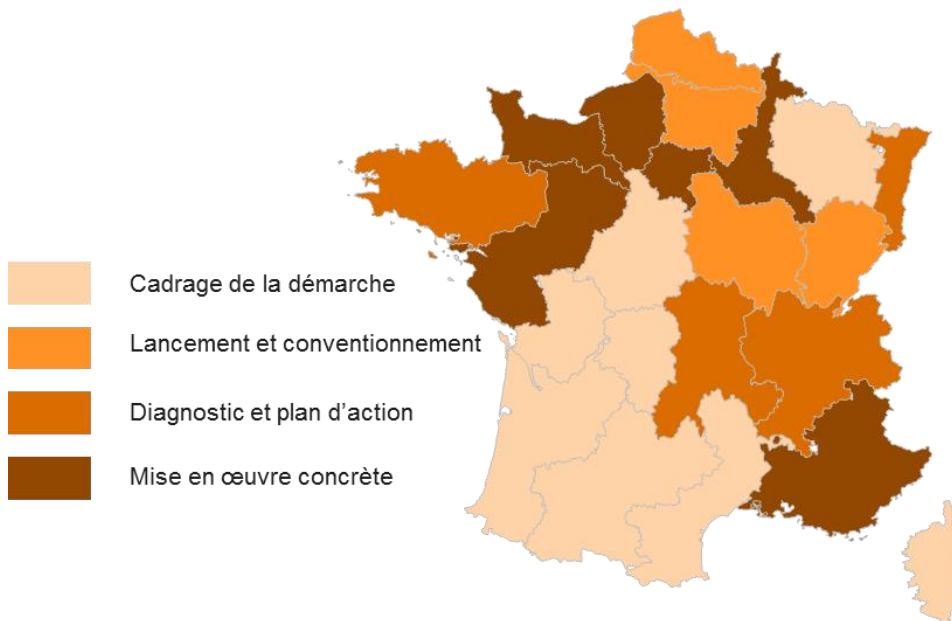
- Centre Val-de-Loire, Corse, Occitanie, Lorraine et Nouvelle Aquitaine : phase de cadrage, des actions sont prévues en 2018 (feuille route défini en Aquitaine) :



- Hauts-de-France : la première convention expérimentale devient caduque. Une nouvelle convention est en préparation.



Synthèse de l'avancée des travaux



III. Bilan de la prolongation pour l'AIRE et perspectives

1) Bilan des actions conduites

La synthèse générale des réalisations menées par l'AIRE sur trois ans, entre 2015 et 2017, dans le cadre de la prolongation de l'expérimentation permet de dresser un bilan positif en termes d'actions conduites par rapport aux missions confiées à l'AIRE par la CNSA.

Pour l'année 2017 comme pour les deux années précédentes, sur l'ensemble de ces missions, le constat général est que l'ensemble des actions prévues par l'AIRE ont été réalisées et qu'elles présentent des indicateurs d'impact positifs.

Le bilan des actions menées par l'AIRE en 2015 a fait ressortir le besoin de rendre plus opérationnel le fonctionnement en dispositif en développant des outils, tels que des indicateurs d'activité (conventions inter-établissement, etc.) afin d'accompagner de manière concrète les changements de pratiques.

Les travaux menés en 2016, année décisive pour l'entrée dans une phase opérationnelle, ont permis de répondre à ces objectifs avec notamment la mise à jour des outils de communication de l'AIRE et la mise à disposition d'exemples concrets inspirés des régions de l'expérimentation.

Autre point d'attention soulevé lors du bilan de l'année passée, la nécessité d'impliquer davantage les acteurs locaux dont les ARS pour rendre efficient le dispositif. Une grande hétérogénéité entre les différents territoires de l'expérimentation était observée en 2016.

En 2017, l'AIRE a poursuivi ses actions en prenant note de ces avancées dans sa réponse apportée aux missions fixées par la CNSA.

Dès lors, avec l'appui de l'AIRE, la quasi-totalité des régions de France métropolitaine ont, a minima, amorcé des démarches pour fonctionner en dispositif intégré. Les actions nationales ont eu tendance à diminuer, notamment suite à la publication du décret, mais ont laissé place à une forte dynamique territoriale. Un nouveau type d'actions, les journées de formation et d'accompagnement au changement, se sont multipliées en 2017 et seront certainement amenées à se développer encore davantage en 2018. Cette augmentation des formations témoigne du degré de déploiement du dispositif : le travail de sensibilisation se termine et des démarches concrètes se mettent en place dans un grand nombre de territoires. Pour poursuivre ce travail, l'AIRE devra aussi continuer à faire vivre ses outils collaboratifs de communication et d'échange d'information.

Les différentes actions entreprises partout sur le territoire démontrent la réelle dynamique en place, malgré des degrés différents de maturité

Synthèse des actions menées en 2017

Actions	Objectifs	Démarche	Indicateur d'impact	Perspectives
Séminaire des directeurs	<p>Réflexion sur les conditions de mise en œuvre du PPA dans le cadre du travail interinstitutionnel</p> <p>Permettre un temps de rencontre entre les directeurs d'ITEP des régions impliquées dans l'expérimentation afin d'échanger les outils et bonnes pratiques</p>	<p>Sur une journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction des travaux par Gilles Gonnard, AIRe, Xavier Dupont, CNSA et Laurent Dubois-Mazeyrie, DGCS • Tables rondes • Ateliers de travail • Echanges et débats 	<p>Tous les documents support et comptes rendus de la journée sont disponibles sur le site de l'AIRe</p>	<p>Volonté de poursuivre ce type d'actions au-delà de l'expérimentation</p>
<p>Réunions</p> <p>« staff » avec les Coordinateurs Régionaux de l'AIRe</p>	<p>Favoriser les échanges entre les directeurs d'ITEP des régions pilotes et recenser les initiatives locales (état d'avancement des travaux, niveau de mobilisation, bonnes pratiques et difficultés rencontrées, etc.)</p> <p>Mobiliser les directeurs d'ITEP sur les 3 années de la poursuite de l'expérimentation</p>	<p>Une demi-journée permettant une présentation des avancées de l'expérimentation par chacun des 6 coordinateurs régionaux des régions pilotes, ainsi qu'un temps d'échange sur les bonnes pratiques et difficultés rencontrées.</p>	<p>5 réunions réalisées en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10/01 • 14/02 • 14/03 • 17/10 • 29/11 	<p>Arrêt du suivi national sous ce format. Comité monté autour du soutien aux actions de formation</p>

<p>Rencontres institutionnelles à l'échelle régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présenter le dispositif travaux Poursuivre le déploiement sur les territoires 	<p>Réunions organisées sur les territoires avec les partenaires locaux</p>	<p>8 réunions sur 7 territoires</p>	<p>Présentation institutionnelle effective sur l'ensemble des territoires nationaux. Appui pour la présentation aux partenaires institutionnels et participation aux comités régionaux</p>
<p>Dynamique partenariale à l'échelle régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une cohérence régionale dans le fonctionnement en Dispositif ITEP dans le cadre des nouvelles régions Instaurer un lieu d'échange avec les différents partenaires institutionnels 	<p>Réunions d'intervention de coordonnateurs régionaux dans les Comité régionaux</p>	<p>Près de 30 réunions, sur 8 territoires</p>	
<p>Appui aux professionnels du réseau AIRe</p>	<p>Informer et former les professionnels au fonctionnement en dispositif ITEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de journées de formation et de réflexion en partenariat avec Champ Social et Alcimed Participation et intervention lors de colloques et journées organisées par des structures tierces 	<p>Près de 20 interventions réalisées en 2017.</p>	<p>Un chiffre en croissance, voué à augmenter encore en 2018, avec la structuration d'une équipe autour de ce levier</p>
<p>Outils de</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser sur les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Sur le site internet de 	<ul style="list-style-type: none"> 181 442 visites sur le 	<p>Outils à mettre à jour</p>

<p>communication</p>	<p>entrepris dans les régions pilotes et échanger sur leur répliquabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'échange et la collaboration entre tous les directeurs d'ITEP impliqués dans l'expérimentation • Fournir des outils supports pour l'organisation des formations • Visibilité de l'AIRE et de l'expérimentation dans la presse 	<p>l'AIRE, un espace dédié à l'expérimentation a été créé et est alimenté régulièrement au gré des actualités de l'expérimentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système de relai par messagerie a été mis en place pour répondre aux sollicitations des membres du réseau • Diffusion d'une vidéo de conclusion de l'expérimentation 	<p>site en 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • 428 542 pages du site visitées • 10 000 visites sur la page expérimentation • Près de 10 articles parus 	<p>et nourrir au fil de l'avancée des travaux</p>
----------------------	--	--	---	--

2) Conclusion et perspectives

Après sept ans de travail, les travaux concernant l'expérimentation officielle vont s'arrêter fin décembre 2017. S'ouvre alors une autre phase, la phase de mise en œuvre sur tous les territoires, d'accompagnement des équipes et de pérennisation du dispositif.

Même si les résultats restent à confirmer et que l'évaluation de l'expérimentation confiée à l'IGAS devrait permettre d'avancer sur la mesure d'impact, il est d'ores et déjà possible de constater que pendant l'expérimentation les ruptures de parcours ont été moins fréquentes, l'offre d'accompagnement s'est diversifiée, implication des parents dans le cadre du projet de leur enfant a été renforcée et un travail d'acculturation avec les partenaires a été initié. La notion de parcours à point nommé a vraiment été développée. Désormais, dans la même semaine, un enfant ou adolescent, peut avoir des réponses en hébergement, en ambulatoire, en inclusion scolaire, en nuitée enseignement ... : Un programme à la carte en fonction des particularités de chacun des jeunes reçus dans le cadre des dispositifs intégrés des ITEP.

Pour pérenniser ces démarches, les travaux continueront au-delà de l'expérimentation :

- Les formations aux équipes et vont se multiplier en 2018 pour proposer partout sur le territoire un l'appui aux professionnels
- Le séminaire des directeurs, dont les échanges productifs permettent depuis trois ans de faire avancer les choses, de résoudre des points de blocage ou d'encourager la communication vont se poursuivre
- Les outils de communication et d'échanges de bonnes pratiques continueront à être alimentés

La dynamique qui existe aujourd'hui, avec des actions engagées sur tous les territoires doit être maintenue et pérennisée.